

SASU 2L CAPITAL  
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle  
Au capital de 1 000 €  
Siège social : 22 rue de Silly, 92100 Boulogne-Billancourt  
901 734 806 RCS Nanterre

=====  
DÉCISION DE L'ASSOCIÉ UNIQUE  
PRISE LE 05/03/2024  
=====

L'associé unique de la société 2L CAPITAL, Monsieur Laurent LEVY, exerçant les pouvoirs dévolus à l'Assemblée Générale Extraordinaire, constate ce qui suit :

1. Constatation des pertes

Les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2023 font apparaître un actif net devenu inférieur à la moitié du capital social.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-248 du Code de commerce, l'associé unique doit statuer sur la poursuite ou la dissolution anticipée de la société.

2. Décision

L'associé unique décide de ne pas dissoudre la société malgré la perte de plus de la moitié du capital social.

La société disposera donc d'un délai de deux ans pour reconstituer ses capitaux propres conformément aux dispositions légales.

3. Formalités

L'associé unique donne tous pouvoirs au Président pour accomplir les formalités légales nécessaires auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre.

Fait à Boulogne-Billancourt, le 05/03/2024

Laurent LEVY  
Président et Associé unique

